

SUPRÊME CONSEIL DE MÉDITERRANÉE

RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ACCEPTÉ

A.:L.:G.:D.:G.:A.:D.:L.:U.:

RÈGLE DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33^{ÈME} ET DERNIER DEGRÉ

LA RÈGLE

Principe 1 : Le Suprême Conseil a pour objet la Concorde, le Progrès et le Bien-Être de l'Humanité en général et de chaque Homme en particulier.

Principe 2 : Le Suprême Conseil confie aux Souverains Grands Inspecteurs Généraux, 33^{ème} et dernier degré du Rite Écossais Ancien Accepté, la mission d'instruire, d'éclairer et de rassembler leurs Frères de l'Ordre Maçonique ; de faire régner parmi eux la Charité, l'Union et l'Amour Fraternel ; de maintenir la Régularité dans les Travaux de chaque Degré et de veiller à ce qu'elle soit observée par tous les Membres ; de faire respecter et, dans toutes les occasions, de respecter et de défendre la Règle, les Principes et les Constitutions de l'Ordre, principalement ceux de la Haute Maçonnerie et enfin de s'appliquer, en tous lieux, à faire des œuvres de Paix et de Compassion.

Principe 3 : Le Suprême Conseil permet aux Sœurs et aux Frères de toute nationalité, de toute origine, de toute croyance, pourvu qu'ils soient libres et de probité incontestée, de poursuivre leur recherche Spirituelle et leur chemin Initiatique dans les Hauts Grades du Rite Écossais Ancien Accepté sous le principe suivant : La voie du Franc Maçon est initiatique, sa démarche est ésotérique et sa méthode est symbolique.

Principe 4 : Le Suprême Conseil est le dépositaire et le régulateur de la Tradition Maçonique du Rite Écossais Ancien Accepté, il considère que l'accession aux Grades supérieurs au 3^{ème} degré ne confère aucun droit nouveau mais introduit dans une aristocratie de Devoirs plus stricts. Il a la charge de Transmettre le Rite et de le faire connaître par ses travaux.

Principe 5 : Le Suprême Conseil crée et administre librement des Ateliers de Hauts Grades du Rite Écossais Ancien Accepté. Sa direction est confiée à un Conseil Suprême, Collège d'Officiers composé de neuf membres actifs choisis pour neuf ans parmi les porteurs du 33^{ème} et dernier Grade du Rite Écossais Ancien Accepté :

Le Très Puissant Souverain Grand Commandeur

Le Souverain Lieutenant Commandeur, Grand Surveillant et Ministre d'État du Saint Empire

Le Grand Orateur Ministre d'État du Saint Empire

Le Grand Secrétaire du Saint Empire

Le Grand Trésorier Général du Saint Empire

Le Grand Chancelier, Garde des Sceaux

Le Grand Hospitalier

Le Grand Maître des Cérémonies

Le Grand Capitaine des Gardes

Principe 6 : Tout candidat pour être admis au Conseil Suprême doit obtenir l'unanimité des suffrages exprimés à voix haute.

Principe 7 : Les délais imposés entre une promotion à un grade et la suivante sont :

4^{ème} au 14^{ème} : 2 ans

14^{ème} au 18^{ème} : 2 ans

18^{ème} au 30^{ème} : 2 ans

30^{ème} au 31^{ème} : 1 an

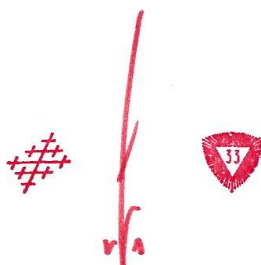
31^{ème} au 32^{ème} : 1 an

32^{ème} au 33^{ème} : 1 an

La devise du Rite Écossais Ancien Accepté est **ORDO AB CHAO**,

La devise du Suprême Conseil est **DEUS MEUMQUE JUS**

Le Très Puissant Souverain Grand Commandeur



Fait au Zénith de Provence, le 28 janvier 6004 A.:V.:L.: